

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE ROCHESSAUVE**  
 République Française – Département de l’Ardèche

Date de convocation : 29/10/2021 Date d’affichage : 29/10/2021

<b>Nombre de</b>
<b>Conseillers :</b>
En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 08

Le neuf novembre de l’an deux mil vingt et un  
 A dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESSAUVE  
 dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le  
 lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur VERNET Sébastien, Maire.

Étaient présents : AMBLARD Gilles, BENLIAN Lydie, ZAESSINGER Cécile, VERNET Sébastien,  
 MOUTON Josiane, CLAUZIER Manon, GAT Nicolas, VIDAL Carine  
 Étaient absents excusés : SABOT Nicolas, BASSET Anselme, KHOUNI Jamila  
 Secrétaire de Séance : GAT Nicolas

**OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021**

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à attribuer les subventions aux associations  
 pour l’année 2021. Il rappelle le montant des subventions allouées en 2020 et propose cette  
 année :

ACCA-----	200 €
JC COMPETITION -----	300 €
COIRON TONIC-----	300 €
SOU DES ECOLES ALISSAS-----	500€
LES AMIS DES ECOLES LYAS-----	50€
LES AMIS DE L’ECOLE DE BERZEME-----	50€
COOPERATIVE SCOLAIRE CHOMERAC-----	100€
RESTOS DU CŒUR ARDECHE-----	200 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS-----	200€
FNACA CHOMERAC-----	100 €
UNION FEDERALE DES ANCIENS COMBATTANTS-----	100€
ŒUVRE POMPIERS-----	100 €
FNATA-----	100 €
CINEMA LE VIVARAIS-----	230€
DONNEURS DE SANG BENEVOLES PRIVAS-CHOMERAC---	100€

Délibération n° 2021/34

Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 007-210701942-20211109-DB2021\_34-DE

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

- ✓ décide d'attribuer ces montants pour l'année 2021 pour un total de **2630€**.
- ✓ Charge le maire d'inscrire ces dépenses au budget 2020, chapitre 65 , article 6574.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

